

# Les aides à l'information et à la sensibilisation

## Actions d'information / sensibilisation

**Sensibiliser** = rendre sensible à une chose, un sujet, à une question. Permettre l'appropriation des enjeux. Faire prendre conscience.

Objectif : **favoriser l'évolution des comportements**

## Actions de communication

**Communiquer** : échanger des propos, entrer en relation avec quelqu'un pour échanger des idées. Transmettre un message en vue d'un retour perceptible d'une reconnaissance

Objectif : **informer sur l'avancée d'un projet**

## Les aides à l'information et à la sensibilisation

- Des ressources pédagogiques
  - fiches pédagogiques apprenons l'eau
  - 5 cahiers pédagogiques
- cycle naturel et technique de l'eau
- dépliant ma planète bleue
- affiches lauréates du concours
- Il y a de la vie dans l'eau ! Aujourd'hui et demain
- ...



### Décryptage



Eau et innovation



Fiscalité de l'eau



Eau et développement économique des territoires



Restauration des cours d'eau



Poissons migrateurs et continuité écologique



Eau potable et continuité climatique



Eau et agriculture



Eau et biodiversité



Surveillance de la qualité des eaux



Protection des captages d'eau



Lutte contre les pollutions industrielles



Économies d'eau



Protection du littoral



Protection des zones humides



Implication citoyenne



Solidarité internationale



Gestion des eaux pluviales urbaines



Changement climatique



Eaux usées et pollution domestique

## Pourquoi informer et sensibiliser ?

- Un souhait du public d'être mieux informé
  - résultats de la consultation du public sur le projet de Sdage en 2021
  - 4<sup>e</sup> baromètre de l'opinion des français sur l'eau (déc. 2018)
- Des conditions indispensables pour réussir les politiques de gestion de l'eau
  - la mobilisation de tous,
  - l'évolution des comportements individuels et collectifs
  - la qualité de la concertation

# Les aides financières à l'information et à la sensibilisation

## Des aides financières

- encadrées par le 11<sup>e</sup> programme
- « Sensibiliser », un outil et un levier au service de la **reconquête de la qualité des eaux** du bassin Loire-Bretagne et de la mise en œuvre du 11<sup>e</sup> programme
- Recherche d'efficacité à court et moyen terme en privilégiant :
  - les actions concertées dans le cadre de stratégies territoriales ou de partenariats pour
    - faciliter la mise en œuvre des programmes visant à reconquérir le bon état des eaux
    - permettre l'émergence d'une culture commune sur les enjeux de l'eau (compréhension de la politique de l'eau, son organisation, ses enjeux ...)
  - les publics susceptibles d'agir et d'avoir un impact dès maintenant
    - adultes, acteurs et professionnels

## Trois objectifs des aides financières pour l'information et la sensibilisation

1. Accompagner les politiques territoriales pour favoriser l'atteinte du bon état des eaux
2. Sensibiliser pour faciliter le débat sur l'eau, l'appropriation du Sdage et la mise en œuvre du programme d'intervention
3. Soutenir les actions favorisant l'éducation à l'environnement

# Objectif 1 – accompagner les politiques territoriales pour le bon état des eaux

## Plan de communication de la politique territoriale

### Communication

sur l'avancée du projet

POUR :

- Former les acteurs
- Montrer
- Informer

sur le projet territorial, sur son avancement...



et

### Sensibilisation

Plan d'actions pédagogiques

POUR :

- Faire prendre conscience
- Permettre l'appropriation des enjeux
- Favoriser l'évolution des comportements





## **Objectif 1 – accompagner les politiques territoriales pour le bon état des eaux** Sage, contrat territorial, convention de partenariat avec une grande collectivité

### Plan d'actions de sensibilisation à définir en amont

- lors de l'élaboration du Sage, du contrat territorial, du projet de territoire...
- en fonction des priorités pour l'eau
- par objectif et par public

### Structure porteuse des programmes d'actions à valider

- par le comité de pilotage du contrat territorial ou
- la commission locale de l'eau...

### Aides financières

- subvention de 50 % maximum
- actions en direction du jeune public plafonnées
  - 5 000 euros de dépenses éligibles par an et par contrat

## Objectif 1 – accompagner les politiques territoriales pour le bon état des eaux

### Comment construire un plan d'actions pour sensibiliser

- Préciser les objectifs pédagogiques en lien avec les enjeux et priorités du Sage, du contrat territorial
  - Identifier le ou les publics
  - Détailler les actions, les planifier, les localiser
  - Identifier la structure porteuse de l'action
  - Mettre en œuvre des partenariats
  - Équilibrer le budget
  - Prévoir une évaluation
  - Prévoir un bilan
- Quelques ressources et outils
    - s'appuyer sur les acteurs de l'éducation à l'environnement
      - réseaux régionaux d'éducation à l'environnement (Graine, Reeb...)
    - et les ressources pédagogique existantes





# Objectif 1 – accompagner les politiques territoriales pour le bon état des eaux

## Quelques actions du Sage Mayenne

Anthony MARTIN, animateur du Sage Mayenne

## **Objectif 2 - Sensibiliser pour faciliter le débat sur l'eau, l'appropriation du Sdage et la mise en œuvre du programme d'intervention**

### Le débat sur l'eau

- inviter le public à donner son avis lors des consultations du comité de bassin
- faciliter les échanges, nourrir le débat pour rechercher des solutions concertées

### L'appropriation du Sdage

- informer sur l'élaboration du Sdage et mobiliser pour sa mise en œuvre
- favoriser l'émergence d'une culture de l'eau et l'évolution des pratiques
  - et rendre intelligible la politique de l'eau

### La mise en œuvre du programme d'intervention

- favoriser l'innovation et l'expérimentation

## **Objectif 2- Sensibiliser pour faciliter le débat sur l'eau, l'appropriation du Sdage et la mise en œuvre du programme d'intervention**

### **Des conventions de partenariat pour sensibiliser aux enjeux du Sdage**

- pluriannuelles avec des structures a minima d'envergure régionale
  - avec des structures têtes de réseau pour démultiplier les actions sur le territoire
  - et différentes catégories d'acteurs pour toucher des publics diversifiés
- des objectifs négociés
  - l'agence de l'eau et le partenaire s'accordent sur les grands objectifs déclinés en type d'action
- un programme d'action annuel
  - subvention de 50 % au maximum – plafond à 70 000 euros de dépenses éligibles – majoration envisageable

### **Sur des thèmes prioritaires pour l'agence de l'eau :**

- l'atteinte du bon état des eaux,
- le bon fonctionnement des milieux aquatiques et la biodiversité associée,
- l'eau et l'urbanisme et plus largement la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire.

### **Un comité de pilotage**

- pour examiner le bilan de l'année et les perspectives pour l'année suivante

## **Objectif 2 - Sensibiliser pour faciliter le débat sur l'eau, l'appropriation du Sdage et la mise en œuvre du programme d'intervention,**

### **Faciliter le débat sur l'eau**

- Des actions de mobilisation du public pendant les consultations du comité de bassin
  - subvention de 70 % au maximum

### **Sensibiliser pour la mise en œuvre du programme d'intervention**

- Place à l'expérimentation et à l'innovation
  - possibilité de financer, hors partenariat, des actions innovantes, expérimentales ou particulièrement intéressantes en accompagnement des priorités du 11<sup>e</sup> programme
  - subvention de 50 % au maximum

## Objectif 2 - Sensibiliser pour **faciliter le débat sur l'eau, l'appropriation du Sdage** et la mise en œuvre du programme d'intervention

Quelques actions de l'Ifrée

Stéphanie GUINÉ,

directrice de l'institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement

## Objectif 3 - Soutenir les actions favorisant l'éducation à l'environnement

### Des partenariats concertés avec les acteurs régionaux de l'éducation à l'environnement

- développer et structurer l'éducation à l'environnement à l'échelle régionale autour de l'eau
- inscrire les financements dans un cadre régional commun aux acteurs et partenaires financiers de l'éducation à l'environnement
- garantir la qualité des actions d'éducation à l'environnement par :
  - le soutien à la formation des éducateurs, la mise en réseau d'acteurs, les échanges, le partage d'expériences
  - l'aide à l'élaboration de l'état des lieux, des tableaux de bord et référentiel de qualité des actions d'éducation à l'environnement
  - le suivi, l'évaluation et la valorisation des projets régionaux sur l'eau
  - le financement de projets et d'actions d'éducation à l'eau à l'échelle régionale (formations, journées d'échanges de partage d'expériences, projets multi-partenariaux)

### Modalités d'aides

- Subvention de 50 % au maximum
  - actions éducatives sur l'eau plafonnées à 50 000 euros de dépenses éligibles par an et par maître d'ouvrage
  - actions transversales d'évaluation, de suivi et de valorisation des actions plafonnées à 20 000 euros de dépense éligibles

## Objectif 3 - Soutenir les actions favorisant **l'éducation à l'environnement**

Quelques actions du **GRAINE\*** Centre-Val de Loire

Annie MANDION, directrice du GRAINE Centre-Val de Loire

\*Graine = réseau pour l'éducation à l'environnement



## Dossier de demande d'aide en ligne, **le mémoire justificatif et explicatif**

- Programme détaillé des actions envisagées
  - thème, méthodes d'animations, documents pédagogiques, localisation de l'action, partenaires techniques concernés....
- Public visé
  - nature du public, nombre de personnes attendues...
- Date de début d'opération et durée prévisionnelle
  - échéancier si nécessaire
- Méthode d'évaluation prévue
  - indicateurs de réalisation, d'impacts...
- Budget prévisionnel détaillé en recettes et en dépenses
  - si possible détaillé par action
- Nombre de jours passé par action et salaire pondéré moyen global au projet
  - avec les charges sociales

**Guide pour élaborer le mémoire explicatif et justificatif et le chiffrage budgétaire**

Extrait

Tableau 1 – Nombre de jours par grand type d'action

Objectif <sup>1)</sup>	Dénomination précise de l'action <sup>2)</sup>	Nombre de jours	Nature des éventuelles prestations externes

<sup>(1)</sup>S'il y a une convention, reporter les principaux objectifs inscrits dans la convention

<sup>(2)</sup>Indiquer dans la colonne « dénomination précise de l'action », la nature des grands types d'actions prévus.

Tableau 2 – Calcul des dépenses du projet

Année de la demande d'aide	Nom du programme d'actions	Part d'ETP affecté <sup>(3)</sup> 1 ETP = 210 j  <b>(a)</b>	Salaire pondéré moyen <sup>(4)</sup> chargé pour l'année  <b>(b)</b>	Frais de fonctionnement  forfait de 10 000 € pour 1 ETP),  <b>(c)</b>	Montants des prestations liées aux actions <i>(prestations externes : interventions pédagogiques, impressions...)</i>  <b>(d)</b>	Montant total des dépenses  <b>= a*(b+c)+d</b>

<sup>(3)</sup>La part d'ETP (équivalent temps plein) est le nombre de jours affectés au programme d'actions. Il tient compte des jours de travail des personnes intervenant directement ou indirectement pour mettre en œuvre le programme d'actions

<sup>(4)</sup>Le salaire pondéré moyen correspond à la somme des salaires pondérés en fonction du temps passé par les différents intervenants pour mener le programme d'action : animateur(trice) /chargé(e) de mission - chargé(e) de communication – secrétariat - directeur(trice)...

# Dépenses prises en compte pour le calcul de l'aide – **chiffrage budgétaire**

## Dépenses internes et externes

- Frais salariaux
  - **tous** les temps passés à réaliser les programmes d'actions
    - **salaire pondéré moyen** avec les charges sociales  
maximum 70 000 euros par an et par équivalent temps plein (ETP)  
avec comme référence de calcul 1ETP (équivalent temps plein) = 210 jours de travail par an
- Frais de fonctionnement
  - 10 000 euros par personne et par an, au prorata du nombre de jours sur la mission
- Prestations externes

## Salaire pondéré moyen

- la somme des salaires pondérés en fonction du temps passé par les intervenants
  - animateur(trice)/chargé(e) de mission
  - chargé(e) de communication
  - secrétariat
  - directeur(trice)

# Les règles générales d'attribution et de versement des aides

Des règles à respecter par le demandeur d'aide

- au regard du projet et en matière de publicité

Les engagements de publicité généraux (art 3.2 des règles générales)

- mention du concours financier sur les supports de communication
- utilisation du logo partenariat



Les règles particulières aux actions de sensibilisation

- retour d'un exemplaire des outils créés
- sauf pour les outils volumineux expos, maquettes (PDF de la plaquette de présentation)

Bénéficiaire	
RIC	
N° dossier	
Objet du dossier	

### 1- Coûts internes (moyens humains)

Objectifs de l'action <sup>a)</sup>	Dénomination précise / Détail de l'action	% ETP affecté à la mission (1ETP = 210j) (1)	Salaire pondéré moyen chargé pour l'année <sup>b)</sup> (2)	Total (1) x (2)
<i>Exemple : Sensibiliser et informer les particuliers sur les impacts quantitatifs et qualitatifs sur la ressource en eau de leurs usages domestiques</i>	<i>Exemple : Animations "rejets domestiques"</i>	0,1	350,00 €	35,00 €
	<i>Exemple : Opération "Bienvenue dans mon jardin au naturel"</i>			
<sup>a)</sup> Reporter les principaux objectifs inscrits dans la convention <sup>b)</sup> Le salaire pondéré moyen correspond à la somme des salaires pondérés en fonction du temps passé par les différents intervenants			<b>Total 1</b>	- €

### 2 - Coûts prestations externes

Nom prestataire	Objet détaillé	Facture			
		Numéro	Date	Montant HT	Montant TTC

**Paiement :**

Relevé récapitulatif de dépenses (internes) et factures

# Des questions ?

# Échanges